

- En Argentine, le Canada conjointement avec l'Argentine, l'OEA, et le Centre régional du désarmement des Nations Unies à Lima, a présenté un séminaire sur la destruction des stocks. Le séminaire, tenu en novembre 2000, cherchait à faciliter l'atteinte de l'objectif d'une zone exempte de mines terrestres dans l'hémisphère occidental et la conformité à la Convention d'Ottawa. Il a constitué une instance régionale permettant de discuter de la destruction des stocks et aussi d'examiner les pratiques exemplaires et les enseignements tirés de la destruction de mines terrestres;
- En coopération avec l'OEA, le Canada a été le chef de file du Fonds du défi de Managua, qui aidera les États membres à relever le Défi de Managua et à arriver en septembre 2001 au Nicaragua pour la 3<sup>e</sup> Réunion des États parties en ayant détruit tous leurs stocks.

Au moment où le combat se déplace de la réalisation d'une interdiction complète des mines terrestres vers la mise en oeuvre de la Convention d'Ottawa, le maintien du soutien de la population demeure crucial. Le Canada appuie les efforts faits pour universaliser la Convention et pour rehausser le degré de sensibilisation mondiale à son importance dans le processus d'élimination des mines terrestres. Au Mexique, un séminaire régional sur les mines antipersonnel a été conjointement présenté par le Canada et le Mexique au début de 1999. Ayant attiré environ 200 représentants des gouvernements de l'OEA, de la société civile et de pays donateurs clés, il a fait avancer le programme d'action contre les mines dans les Amériques en mettant l'accent sur le déminage et l'assistance aux victimes, ainsi que l'universalisation et la mise en oeuvre de la Convention d'Ottawa.

---

**Continuer de promouvoir la transparence dans les questions relatives aux politiques de défense, entre autres aspects, en ce qui concerne la modernisation des forces armées, la comparaison des dépenses militaires de la région et le renforcement du Registre des armes classiques des Nations Unies.**

Le Registre des armes classiques des Nations Unies a été établi dans la foulée de la guerre du Golfe persique et il demeure le seul instrument mondial de sécurité par la coopération ayant le mandat de relever les défis liés à la prolifération de ces armes. Le Registre appelle les États membres de l'ONU à soumettre volontairement des données annuelles sur leurs importations et leurs exportations de systèmes d'armes classiques dans sept catégories définies. Plusieurs pays, dont le Canada, font aussi traditionnellement circuler des informations complémentaires, communiquées aux Nations Unies, sur les approvisionnements à partir de la production nationale et les stock militaires nationaux. La transparence que la communication de ces données permet en ce qui concerne le transfert de grands systèmes d'armes classiques entre les États, fait fonction d'une importante mesure de renforcement de la confiance aux échelles à la fois mondiale et régionale. Son objectif est d'alerter les gouvernements à des transferts potentiellement excessifs et déstabilisateurs d'armes classiques, de prévenir l'acquisition d'armes par des États en raison de la nature et de l'ampleur du commerce des armes, et encourager la retenue de la part des États fournisseurs et de la part des bénéficiaires.